

RESIDENCE D'ECRITURE CINEMATOGRAPHIQUE LA MAISON BLEUE A CONTIS

Contexte

Le Conseil Départemental des Landes, la Drac aquitaine, la Communauté de Communes de Côte Landes Nature et la commune de Saint-Julien-en-Born, en partenariat avec l'agence ECLA Aquitaine participent à la mise en œuvre d'une politique d'action culturelle en faveur du cinéma. Il s'agit d'installer au long cours une présence artistique cinématographique sur le territoire de Saint-Julien-en-Born, sa communauté de communes et plus largement dans le département des Landes et la région Aquitaine. Elle s'articulera fortement autour d'un programme d'actions culturelles de médiation auprès de tous les publics.

Le projet

Il s'agit d'accueillir en résidence à Contis plage, de façon successive et sur une période définie, des auteurs d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles afin de leur donner les moyens d'engager les premiers pas de leur projet (aide à l'écriture et à la réécriture).

La résidence St Julien Contis 2015/2016 concerne quatre projets d'écriture et de réécriture d'un 1^{er}, 2^{ème} scénario de long-métrage (fiction, animation, documentaire).

Un programme d'actions culturelles de médiation et d'éducation à l'image auprès de tous les publics sera mis en œuvre pour chaque projet. Il concernera la population de la communauté de communes et s'ouvrira plus largement à l'ensemble des habitants du Département.

Le lieu

Le lieu de résidence est situé sur la commune de Contis-plage, dans les Landes, à 120 km au sud de Bordeaux. Accessible en train par la gare de Morcenx (35km) ou Dax (55 km) ou aéroports Bordeaux-Mérignac (120km), Biarritz (90 km) et Pau (125 km). Elle est située à proximité du cinéma art & essai animé par l'association "A Contis" organisatrice du festival international du film de Contis.

Déroulement

Les périodes d'accueil en résidence sont réparties en deux sessions, une à l'automne 2015, l'autre au printemps 2016.

- Pour la session 1 : Du lundi 21 septembre au lundi 5 octobre 2015 **et** du 14 au lundi 28 mars 2016.
- Pour la session 2 : Du lundi 12 au lundi 26 octobre 2015 **et** du lundi 4 au 18 avril 2016.

Le candidat pourra postuler à l'une ou l'autre des deux sessions, voir les deux. Il s'engagera à être totalement disponible sur la totalité des quatre semaines proposées.

Chaque session accueillera deux auteurs/réalisateurs ou scénaristes simultanément en résidence.

Chaque résidence comprend :

- la mise à disposition d'un logement équipé : deux chambres, une salle de bain, un salon, une cuisine et d'un véhicule. Les frais de transport et restauration sont à la charge du candidat
- Une bourse d'aide maximale d'un montant maximum de 5 000 €
(Le comité se réserve la possibilité d'orienter le bénéficiaire de la bourse vers une prise en charge d'un parrainage et/ou collaborateur de création artistique)
- La participation du résident aux actions d'éducation à l'image organisées par La Maison bleue en direction de tous les publics.
- Un temps de restitution de la résidence auprès de la population notamment lors du festival du film de Contis.

Conditions d'éligibilité

Ce dispositif s'adresse aux scénaristes et/ou auteurs-réalisateurs et/ou producteurs d'un 1^{er}, 2^{ème} scénario de long-métrage (fiction, animation, documentaire).

L'appel à projet est national. Le sujet est libre. Il devra être porté par des scénaristes, auteurs-réalisateurs et/ou producteurs français.

Dans tous les cas, l'auteur devra :

- avoir déjà écrit ou réalisé une œuvre produite de courte ou de longue durée, diffusé en salle de cinéma ou sur une chaîne de télévision, ou sélectionné en compétition dans plusieurs festivals de catégorie A.
- Attester d'une motivation pour ce dispositif particulier alliant une grande autonomie à une capacité de médiation auprès d'un public.

Les projets seront sélectionnés par un comité d'experts issus d'un réseau national de professionnels du cinéma.

Le résultat de la sélection sera communiqué au cours du *Festival international du film de Contis*, au plus tard **le 22 juin 2015**. Il sera néanmoins soumis à validation par les élus du Conseil Départemental des Landes.

Pour s'inscrire, envoyer par mail, **un dossier unique sous format PDF** au Conseil Départemental des Landes, à l'attention de Karine Dumas, Direction de la Culture et du Patrimoine, karine.dumas@cg40.fr **avant le 24 avril 2015**.

Comprenant:

- Une lettre pour attester d'une motivation pour ce dispositif
- La fiche d'inscription remplie et signée
- Un synopsis et/ou traitement et/ou scénario sous forme de continuité dialoguée
- Une note d'intention artistique détaillée précisant les axes d'écriture et de développement envisagés
- un CV du (des) réalisateur(s) et du (des) producteur(s)

Le comité sera sensible à la singularité et l'ambition artistique des projets.

La Maison Bleue se réserve la possibilité de sélectionner un lauréat parmi des projets déposés auprès des fonds d'aide en Région Aquitaine (aide à la conception long-métrage), des projets d'écriture en cours de 1^{ère} ou 2nd scénario de long-métrage de réalisateurs ayant bénéficié de l'aide à la production de court-métrage par le Département des Landes.